

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 589 698

②1 N° d'enregistrement national :

86 15464

⑤1 Int Cl⁴ : A 47 B 1/04.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 6 novembre 1986.

③0 Priorité : US, 7 novembre 1985, n° 795 984.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 20 du 15 mai 1987.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : *SICO INCORPORATED*,
société constituée selon les lois de l'Etat de Minnesota.
— US.

⑦2 Inventeur(s) : George L. McNamara et Virgil D. Peter-
son.

⑦3 Titulaire(s) :

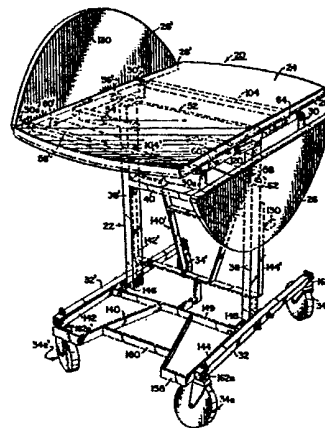
⑦4 Mandataire(s) : Rinuy, Santarelli.

⑤4 Table à rallonges.

⑤7 L'invention concerne une table à rallonges.

Elle comporte un plateau 24 sur des côtés opposés duquel
sont articulés deux abattants 26, 26' pouvant pivoter au
moyen de charnières 30, 30a, 30', 30a'. Les abattants 26, 26'
peuvent basculer vers le bas ou vers le haut et être verrouillés
dans chacune de leurs trois positions.

Domaine d'application : tables de service pour hôtels, etc.



FR 2 589 698 - A1

L'invention concerne les tables comportant des rallonges pliantes ou abattants, et elle a trait en particulier à un mécanisme perfectionné d'articulation par lequel les rallonges sont reliées de façon pivotante à un plateau de table.

Des tables à rallonges pliantes, ou abattants, sont bien connues dans l'art antérieur. De telles tables sont couramment utilisées en hôtellerie où on emploie des tables comportant des abattants pouvant prendre l'une de deux ou trois positions. Les abattants peuvent être horizontaux et dans le plan du plateau de la table pour le service, ou bien ils peuvent être basculés vers le bas ou vers le haut pour permettre à la table d'être déplacée dans les couloirs des hôtels ou d'être rangée. Des tables comportant des abattants pouvant pivoter vers une position verticale au-dessus du plateau de la table sont souhaitables car, pendant que la table est déplacée dans les couloirs de l'hôtel, les abattants ou rallonges retiennent les plats, ustensiles et aliments transportés sur le plateau de la table. Outre qu'elles comportent des rallonges pivotantes, de telles tables sont communément équipées d'un plateau qui pivote sur un support entre une position horizontale à plat et une position verticale basculée de 90°. Cette inclinaison sur un support est souhaitable pour le rangement de la table lorsqu'elle n'est pas utilisée. Un exemple d'une telle table de l'art antérieur est décrit dans le brevet des Etats-Unis d'Amérique N° 4 446 796.

Bien qu'une table telle que décrite dans le brevet précité s'avère très utile dans l'industrie, il est apparu que de telles tables peuvent présenter certains inconvénients dans certaines circonstances. Comme décrit dans le brevet précité, les abattants sont reliés au plateau de la table par plusieurs charnières qui comprennent un pivot fixe assujetti à la table et

un élément coulissant qui est fixé à l'abattant. L'élément peut coulisser par rapport au pivot, mais les deux éléments sont rappelés l'un vers l'autre par un ressort les reliant l'un à l'autre. Lorsque l'on doit déplacer les abattants à partir d'une position dans laquelle ils sont dans le plan du plateau de la table, on doit les tirer à l'écart du plateau sur une distance prédéterminée, puis les faire pivoter vers le bas ou vers le haut. Dans tous les cas, lorsque l'on écarte l'abattant du plateau de la table, on met à découvert les charnières. Ceci peut avoir des conséquences indésirables car, pendant l'utilisation, les plateaux de table sont recouverts de nappes qui sont généralement blanches. Lorsque l'on écarte les abattants en les tirant pour mettre à découvert les charnières, la nappe peut descendre dans la zone des charnières et être salie. De plus, la nappe peut être coincée lorsque l'on ramène l'abattant en position horizontale. Un autre problème associé à ces plateaux de table de l'art antérieur est que, lorsque la table doit être amenée d'une disposition dans laquelle l'abattant est relevé à une disposition dans laquelle il est dans le plan du plateau, l'abattant doit être déplacé contre la force de rappel du ressort. Il peut en résulter une manoeuvre difficile de la table lorsque l'on tente d'amener les abattants dans le plan du plateau de la table. En général, cette action a lieu dans le salon de réception d'un hôtel lorsque la table de service est préparée en présence des pensionnaires de l'hôtel. A ce moment, il est très souhaitable, pour l'hôtel, que la manoeuvre du plateau de la table soit aussi douce et discrète que possible pour ne gêner en aucune manière les pensionnaires de l'hôtel. Un autre problème de la table de l'art antérieur est que, lorsque la rallonge ou l'abattant est amené en position basse, il s'éloigne sensiblement du plateau de la table, ce

qui demande davantage de place pour le transport ou le rangement de la table.

Dans une forme préférée de réalisation de l'invention, il est prévu une table comprenant un support et un plateau de table relié au support. Une rallonge ou abattant est prévu pour le plateau de la table, auquel il est relié par une charnière afin de pouvoir être déplacé d'une première position dans laquelle il est aligné sur le plateau, à une seconde position dans laquelle l'abattant est globalement perpendiculaire au plateau. La charnière comprend un premier élément qui est fixé à l'abattant et un second élément qui est relié au plateau de la table. Les premier et second éléments sont articulés entre eux et le second élément de la charnière est relié de façon coulissante au plateau de la table.

Plus particulièrement, dans une forme préférée de réalisation de l'invention, deux abattants ou rallonges sont articulés sur des bords opposés d'un plateau de table au moyen de plusieurs charnières. Les charnières comprennent un premier élément relié à l'abattant et un second élément relié de façon coulissante au plateau de la table. Des éléments coulissants et opposés de charnières, situés sur le plateau de la table, peuvent coulisser dans un profilé et sont reliés l'un à l'autre par un ressort. Un élément coulissant de charnière et un premier élément associé de charnière sont reliés par un axe de pivotement reçu dans un trou oblong du premier élément de charnière. Une butée est fixée au second élément de charnière, à proximité immédiate de l'axe de pivotement duquel elle est espacée d'une distance permettant le pivotement de l'abattant lorsque le premier élément de charnière est disposé de manière qu'une première extrémité du trou oblong soit adjacente à l'axe. La butée empêche le mouvement

de pivotement lorsque le premier élément de charnière est disposé de façon qu'une seconde extrémité du trou oblong soit adjacente à l'axe.

L'invention sera décrite plus en détail
5 en regard des dessins annexés à titre d'exemple nullement limitatif et sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'une table de service selon l'invention ;

la figure 2 est une élévation de la table
10 de service selon l'invention dont le plateau est basculé en position de rangement ;

la figure 3 est une élévation de la table de service selon l'invention dont le plateau est basculé vers une position d'utilisation ;

la figure 4 est une vue en bout de la table
15 dont le plateau est en position d'utilisation et dont les abattants sont relevés verticalement au-dessus du plateau ;

la figure 5 est une vue partielle en perspective à échelle agrandie d'un mécanisme d'articulation;
20

la figure 6 est une vue partielle en perspective d'un profilé et d'un élément de verrouillage faisant saillie vers le profilé ;

la figure 7 est une vue partielle en perspective des mécanismes de pivotement et de blocage des abattants ou rallonges de la table ; et
25

les figures 8 à 10 sont des élévations montrant la séquence des mouvements d'un abattant d'une position relevée verticalement au-dessus du plateau de la table à une position abaissée verticalement au-dessous du plateau de la table.
30

Les figures représentent une table 20 comprenant un support 22 et un plateau 24 de table monté sur le support 22 de façon à pouvoir pivoter, comme
35 décrit plus complètement ci-après. Deux rallonges ou

abattants 26 et 26' sont montés sur des bords opposés 28 et 28' au moyen de charnières 30, 30a, 30' et 30a'.

5 Le support 22 comprend deux éléments longitudinaux, parallèles et espacés 32 et 32' de base qui sont équipés de roulettes 34, 34a, 34' et 34a' plaçant les éléments de base 32 et 32' dans un plan horizontal commun au-dessus d'une surface horizontale 36. Le support 22 comprend en outre deux montants verticaux 38 et 38' qui s'élèvent verticalement des éléments de base 10 32 et 32' auxquels ils sont fixés, respectivement. Les montants 38 et 38' sont reliés entre eux par une traverse horizontale 40.

15 Une surface inférieure 24a du plateau 24 de la table est équipée de deux profilés parallèles et espacés 42 et 42', adjacents et parallèles aux bords 28 et 28', respectivement. Les profilés 42 et 42' sont espacés d'une distance supérieure à l'écartement des montants 38 et 38'. Comme montré sur les figures 4 et 5, les profilés 42 et 42' sont identiques et la description du profilé 42 (tel que représenté sur les figures 4 et 6) suffit pour décrire également le profilé 20 42'. Le profilé 42 est une pièce extrudée comprenant une partie 44 de section en U. Une partie verticale 46 d'entretoisement relie cette partie profilée 44 à une aile horizontale 48 de montage qui est fixée à la surface inférieure 24a de toute manière convenable, par exemple par plusieurs vis. Les profilés 42 et 42' sont fixés à la surface inférieure 24a de façon que leurs parties profilées respectives 44 et 44' soient 25 disposées face à face.

30 Les figures 1, 2 et 5 représentent une tige 52 fixée au sommet des montants 38 et 38'. La tige 52 est dimensionnée de façon que ses extrémités libres 54 et 54' dépassent au-delà des montants 38 et 38' et 35 pénètrent dans les parties profilées 44 et 44', respec-

tivement. Les extrémités libres 54 et 54' sont équipées de coulisseaux 56 et 56' en matière plastique qui sont dimensionnés pour être logés de manière coulissante dans les parties profilées 44 et 44', respectivement. Deux bras de support 58 et 58' sont articulés sur les profilés 42 et 42', en 60 et 60', ainsi que sur les montants 38 et 38', en 62 et 62'.

Comme montré sur les figures 5 et 6, un verrou 64 est fixé au profilé 42. Le verrou comprend une surface 66 de verrouillage qui est globalement en butée contre une surface extérieure du profilé 42. Un tronçon 66a, faisant saillie vers l'extérieur, relie la surface 66 de verrouillage à une partie 68 formant poignée qui est espacée de la surface extérieure du profilé. Le verrou 64 est relié de façon pivotante au profilé 42 par un boulon 67 passant à travers ce profilé 42 et entouré d'un ressort 69 disposé entre le profilé 42 et un écrou 65 de retenue. Une portion de la partie profilée 44, opposée à la surface 66 de verrouillage, est découpée pour former une ouverture 70 traversant la partie profilée 44. L'ouverture 70 est située sur la partie profilée 44 de manière à permettre une communication à travers le profilé 42 et à mettre à découvert le coulisseau 56 en matière plastique lorsque l'on fait basculer la table vers la position horizontale telle que montrée sur la figure 5. La surface 66 de verrouillage porte un élément 72 de verrouillage qui est dimensionné pour passer dans le trou 70 et s'enclencher avec un bord 74 de verrouillage du coulisseau 56 en matière plastique. Lorsque l'on saisit la poignée 66 et qu'on la déplace vers le profilé 42, cette poignée pivote sur le boulon 67 de façon que l'élément 72 de verrouillage se dégage en glissant de sa prise de verrouillage avec le bord 74. Une fois ce dégagement réalisé, le plateau 20 de la table peut être basculé vers

une position verticale de rangement.

Les rallonges ou abattants 26 et 26' sont reliés par des charnières 30, 30a, 30' et 30a' qui sont identiques les unes aux autres, seule la description
5 de la charnière 30 étant suffisante pour décrire les autres charnières. Les éléments communs à toutes les charnières portent les mêmes références numériques, sauf qu'elles sont suivies de la lettre "a" ou du signe prime pour identifier une association à une charnière
10 particulière. Ainsi qu'on peut mieux le voir sur la figure 5 et sur les figures 8 à 10, la charnière 30 (ou la charnière 30' sur les figures 8 à 10) comprend un premier élément 80 comprenant une plaque 82 de montage destinée à être fixée à la surface inférieure d'un
15 abattant. Une languette 84 part perpendiculairement de la plaque de montage 82 et s'étend longitudinalement au-delà de la plaque 82 jusqu'à une extrémité libre arrondie 86. Un trou oblong 88 est ménagé à travers la languette 84 et sa direction longitudinale est paral-
20 lèle à la plaque 82 de montage. Une première extrémité 87 du trou oblong 88, qui est le plus espacée de la plaque 82 de montage, coïncide avec le centre d'un cercle dont fait partie le contour de l'extrémité libre 86.

25 Un second élément 90 de la charnière est destiné à être fixé à la surface inférieure 24a du plateau 24 de la table (comme décrit ci-après). Le second élément 90 de la charnière est une barre rectangulaire allongée dimensionnée pour être logée de façon coulissante dans une rainure ou un profilé ayant des dimen-
30 sions telles que celles de la partie profilée 44'. Le second élément 90 comporte une extrémité 92 de pivotement traversée d'un trou destiné à recevoir un axe 96 de pivotement qui est orienté à peu près parallèlement
35 au bord 28 du plateau de la table et perpendiculairement

à la languette 84 du premier élément 80 de la charnière. L'axe 96 passe dans le trou de l'extrémité 92 et dans le trou oblong 88, joignant ainsi de façon pivotante les premier et second éléments 80 et 90 de la charnière.

54 L'axe est maintenu en position par un écrou et une rondelle 98. Une butée, comprenant une barre d'acier 100, est fixée au second élément 90 de la charnière, sur un côté de l'axe 96 de pivotement opposé à celui de l'extrémité 92 de pivotement. La butée est alignée sur

10 le second élément 90 de façon à présenter une surface verticale 102 de butée lorsque le second élément 90 est fixé au plateau de la table comme décrit. La surface de butée est espacée de l'axe 96 de pivotement d'une distance qui n'est que légèrement supérieure au rayon

15 de l'extrémité libre arrondie 86 du premier élément 80 de la charnière. La distance de l'axe 96 de pivotement à la surface de butée 102 est inférieure à la distance radiale de la seconde extrémité 89 du trou oblong 88 à une extrémité 85 de la languette 84.

20 Deux profilés parallèles et espacés 104 et 104' sont disposés de façon à s'étendre à peu près perpendiculairement aux bords 28 et 28'. Les profilés 104 et 104' s'étendent sur presque toute la longueur de la surface inférieure du plateau 24 de la table.

25 Les charnières sont alignées sur les rallonges ou abat-tants 26 et 26' de manière que les charnières 30 et 30a soient disposées de façon que leurs premiers éléments 80 et 80a soient fixés à l'abattant 26. De façon similaire, les charnières 30' et 30a' sont montées de

30 manière que leurs premiers éléments 80' et 80a' soient fixés à l'abattant 26'. Les charnières sont fixées à leurs abattants respectifs de façon que le second élément 90 soit opposé au second élément 90' et aligné avec lui. De la même manière, le second élément 90a

35 de charnière est opposé au second élément 90a' avec

lequel il est aligné.

Les profilés 104 et 104' sont d'une réalisation identique à celle du profilé 42 et ils comprennent chacun une partie profilée 106 et 106', respectivement.

5 Les seconds éléments 90, 90a, 90' et 90a' de charnières sont dimensionnés pour être logés de façon coulissante dans les parties profilées des profilés 104 et 104' afin que les seconds éléments 90 et 90' soient logés de façon coulissante dans des extrémités opposées de

10 la partie 106 du profilé 104. De la même manière, les seconds éléments 90a et 90a' sont logés de façon coulissante dans des extrémités opposées de la partie 106' du profilé 104'. Les extrémités opposées des seconds éléments 90, 90a, 90' et 90a' de charnières comportent des boutons 108, 108a, 108' et 108a', respectivement.

15 Des ressorts 110 et 110' relient, respectivement, les boutons 108 et 108' et les boutons 108a et 108a', tendant à rapprocher l'un de l'autre les seconds éléments de charnières auxquels ils sont fixés.

20 Ainsi qu'on peut mieux le voir sur la figure 9, les parties profilées 106 et 106' sont espacées de la surface inférieure du plateau de la table de la même distance que celle de laquelle le trou oblong 88 du premier élément 80 de charnière est espacé du dessous

25 des abattants, de sorte que, lorsque les abattants sont dans la position horizontale, dans le plan du plateau de la table, les bords opposés du plateau et des abattants sont alignés et en butée. De plus, il convient de noter, d'après les figures, que les bords opposés

30 du plateau de la table et les abattants sont arrondis à la surface supérieure des abattants et de la table et qu'ils sont chanfreinés vers l'intérieur.

Ainsi qu'on peut mieux le voir sur la figure 2, deux supports 112 et 112' d'abattants sont prévus

35 pour supporter chacun des abattants 26 et 26', respec-

tivement, dans une position telle que les abattants soient alignés sur le plateau 24 de la table. Les supports des abattants sont identiques et la description du support d'abattant 112 s'applique aussi au support 112'.

Le support 112 comprend un élément profilé 114 qui est formé par extrusion et dont la section transversale est identique à celle du profilé 42. Le profilé 114 est aligné de façon que sa partie profilée s'étende globalement transversalement aux bords opposés de l'abattant 26 et au plateau de la table. Le support 112 d'abattant comprend une tige 118 dimensionnée de façon à pouvoir être logée de manière coulissante dans le profilé 114 et passant dans une ouverture 120 formée dans le profilé 42. Une extrémité libre de la tige 118 de support comporte une poignée 122 qui est coudée vers l'intérieur de la tige 118 de support, afin de former avec elle un angle convenable d'environ 90° ou tout autre angle approprié. La tige 118 de support peut coulisser dans le profilé 114 entre une première position dans laquelle la poignée 122 est au-dessous du plateau 24 de la table afin de permettre un pivotement libre de l'abattant 26, et une seconde position dans laquelle elle est amenée par extension et dans laquelle la poignée 122 est disposée au-dessous de l'abattant 26. Une butée 124, fixée à une extrémité intérieure de la tige 118 de support et butant contre le profilé 114 lorsque la tige 118 a été tirée sur une course maximale souhaitée, établit avec précision la position en extension de la tige 118 de support. Dans la position d'extension complète, la poignée 122 est alignée avec une entretoise opposée 126 fixée à la surface inférieure de l'abattant 26. L'entretoise présente une surface opposée à la poignée 122, espacée de l'abattant 26 d'une distance suffisante pour que l'abattant puisse reposer sur la

poignée 122 à l'aide de l'entretoise, l'abattant 26 étant alors dans le plan du plateau 24 de la table. L'entretoise 126 présente une surface inclinée 128 opposée au profilé 42. Chacun des abattants 26 et 26' comporte une poignée 130 et 130', pouvant être prise par un opérateur et fixée à une surface inférieure de cet abattant, en une position centrée sur un bord extérieur des surfaces inférieures des abattants 26 et 26', respectivement.

10 Le support 22 comporte deux tablettes 140 et 140' disposées de part et d'autre des montants 38 et 38'. Ainsi qu'on peut mieux le voir sur les figures 1 et 7, les tablettes 140 et 140' sont identiques et la description d'une seule de ces tablettes s'applique à l'autre. La tablette 140 comprend deux parois latérales parallèles et espacées 142 et 144 qui sont montées de façon pivotante sur les éléments de base 32 et 32' au moyen d'axes de pivotement 146 et 148. Comme représenté, les axes de pivotement 146 et 148 passent dans des trous oblongs 150 et 152 des parois latérales 142 et 144, respectivement. Les axes 146 et 148 sont espacés des montants verticaux 38 et 38' d'une distance suffisante pour que les parois latérales 142 et 144 puissent pivoter librement sur les axes 146 et 148 lorsque ces derniers portent contre des premières extrémités 151 et 153 des trous oblongs 150 et 152. Lorsque les axes de pivotement 146 et 148 portent contre les secondes extrémités 155 et 157 des trous oblongs 150 et 152, les parois latérales 142 et 144 sont en butée contre les montants verticaux 38 et 38', empêchant ainsi le pivotement de ces parois latérales. Ces dernières sont reliées par une traverse 149 et par une seconde traverse 158 présentant un évidement central 160. Des pattes horizontales 162 des roulettes supportent les parois latérales 142 et 144 lorsque les tablettes sont basculées

en position abaissée.

Une explication du fonctionnement de la forme préférée de réalisation de la table selon l'invention fera ressortir les avantages de l'invention.

5 Lorsque la table est dans sa position d'utilisation dans une salle d'un hôtel, les abattants ou
rallonges 26 et 26' sont totalement déployés et placés
dans le plan du plateau 24 de la table. Les tablettes
140 et 140' peuvent être relevées ou abaissées, comme
10 cela est préféré et comme indiqué par les flèches sur
la figure 3. Pour faire basculer les tablettes d'une
position relevée vers une position abaissée, on saisit
la traverse 158 et on la soulève jusqu'à ce que les
axes 146 de pivotement portent contre les premières
15 extrémités 151 et 153 des trous oblongs 150 et 152.
A ce stade, on peut faire pivoter les tablettes vers
la position abaissée, les parois latérales 142 portant
contre les pattes 162. Il convient de noter que, pendant
le transport de la table, les tablettes peuvent rester
20 en position abaissée, l'évidement 160 offrant un dégagement
approprié pour les chevilles et les pieds d'un
opérateur poussant la table dans un couloir.

Lorsque la table est dans une position d'utilisation dans une pièce, les abattants sont dans le
25 plan du plateau de la table et la languette 84 du premier
élément 80 de charnière s'étend dans un plan horizontal
coïncidant globalement avec le second élément
90 de charnière. Dans cette position, le ressort 120
rappelle les éléments de charnières opposés 90 l'un
30 vers l'autre, les axes de pivotement 96 étant disposés
au-dessous du plateau 24 de la table. Les bords arrondis
opposés du plateau de la table et des abattants sont
mutuellement en butée. La poignée 122 de la tige 118
de support porte contre l'entretoise 126, maintenant
35 les abattants en alignement approprié avec le plateau

de la table. De plus, le plateau de la table est amené dans sa position horizontale, l'élément 72 du verrou 64 s'enclenchant avec le bord 74 de verrouillage du coulisseau 56 en matière plastique pour établir un enclenchement bloqué. La figure 9 montre la charnière 30a' lorsque l'abattant 26' est dans une position déployée dans laquelle il est dans le plan du plateau 24 de la table.

A partir de la position décrite ci-dessus, on peut amener les abattants dans une position relevée ou dans une position abaissée. Pour ramener l'abattant 26' en position abaissée, par exemple comme montré sur la figure 10, un opérateur saisit la poignée 130' de l'abattant, d'une main, et saisit la poignée 122' du support 112', avec son autre main, en poussant la tige 118' de support vers une position dans laquelle la poignée 122' se trouve au-dessous du plateau 24 de la table. La pesanteur amène l'abattant 26', qui n'est alors plus supporté, à pivoter autour des axes 96' et 96a' et à se déplacer jusqu'à une position dans laquelle il est orienté à peu près verticalement, son bord étant disposé au-dessous du bord 28' du plateau de la table car le point de pivotement se trouve au-dessous du plateau de la table. Dans de telles positions, les éléments coulissants 90' et 90a' de charnières sont totalement logés dans les profilés 104 et 104', de manière que les butées 100' et 100a' s'appliquent contre les surfaces extérieures des profilés.

Lorsque l'on doit amener l'abattant dans une position dans laquelle il s'élève à peu près verticalement au-dessus du plateau de la table (comme montré sur la figure 8 où l'abattant 26' approche de la verticale), l'opérateur saisit la poignée 130' de l'abattant et fait basculer ce dernier sur les axes de pivotement 96' et 96a'. Lorsque l'abattant 26' approche d'une

position globalement horizontale, son bord bute contre le bord arrondi opposé 28' du plateau de la table, et l'abattant continue de pivoter, les bords arrondis opposés roulant l'un sur l'autre. De cette manière, les bords de l'abattant et du plateau de la table deviennent partie intégrante du mécanisme d'articulation. En continuant de s'élever vers une position globalement verticale, l'abattant 26' pivote par les bords opposés, les languettes 84' et 84a' tirant les éléments coulissants 90' et 90a' de charnières vers l'extérieur des profilés 104 et 104'. Le mouvement de coulissement des éléments 90' et 90a' de charnières est autorisé par les ressorts 110 et 110'. Lorsque l'abattant est vertical, les éléments coulissants 90' et 90a' sont dans leur position d'extension complète et les trous oblongs 88' et 88a' des languettes 84' et 84a' sont verticaux. La figure 5 montre la charnière 30 dans une position totalement verticale au-dessus du plateau 24 de la table. Au point tel que montré sur la figure 5, les languettes et l'abattant descendent verticalement jusqu'à ce que les axes 96 et 96a butent contre les secondes extrémités 89 des trous oblongs 88, le bord de l'abattant 26 étant à présent plus bas que le bord opposé 28 du plateau 24 de la table. Dans cette position, les butées 100 et 100a portent contre les languettes, empêchant les éléments de charnières de pivoter davantage. Pour ramener l'abattant 26 dans une position horizontale, l'opérateur saisit la poignée 130 de l'abattant et soulève l'ensemble de l'abattant 26 jusqu'à ce que les languettes se soient déplacées d'une manière telle que les premières extrémités des trous oblongs 88 et 88a portent contre les axes 96 et 96a. A ce stade, l'écartement entre les axes de pivotement et les butées 100 et 100a est suffisant pour permettre aux extrémités arrondies des languettes de pivoter. Lorsque l'opérateur ramène l'abattant vers

la position horizontale, en le faisant pivoter, les bords opposés de l'abattant et de la table roulent l'un sur l'autre et les éléments coulissants 90 et 90a des charnières sont ramenés à l'intérieur des profilés 104 et 104' par les ressorts 110 et 110'.

Si un opérateur souhaite faire basculer le plateau de la table de la position horizontale vers une position globalement verticale, il saisit la poignée 68 du verrou 64 et la repousse vers le profilé 42. En raison de l'articulation du verrou, l'élément de verrouillage 72 est dégagé du trou 70, de sorte que la partie profilée 44 et le coulisseau 56 en matière plastique peuvent coulisser librement l'un par rapport à l'autre.

On peut voir que la présente invention apporte de nombreux avantages par rapport à l'art antérieur. Tout d'abord, pour faire passer les abattants d'une position verticale au-dessus de la table à une position dans laquelle ils sont alignés dans le plan de la table, il suffit à un opérateur de soulever les abattants, contre le poids du plateau de la table, sans que cet opérateur ait à effectuer ce soulèvement contre la force supplémentaire exercée par un ressort, comme cela était nécessaire avec les tables de l'art antérieur. La conception de la table selon l'invention permet une manoeuvre relativement aisée et en douceur des abattants ou rallonges, dans un salon de réception, et donc une mise en place discrète et élégante d'une table de service. En outre, étant donné que les abattants passent de la position verticale au-dessus du plateau de la table à une position horizontale dans le plan du plateau d'une manière telle que les bords opposés du plateau et des abattants constituent le point d'articulation pour l'action de pivotement, les mécanismes des charnières ne sont pas mis à découvert pendant cette manoeuvre.

vre, ce qui évite tout risque de souillures de la nappe ainsi que la nécessité de rendre visible aux pensionnaires de l'hôtel le mécanisme disgracieux des charnières. De plus, lorsqu'ils sont basculés en position abaissée, les abattants prennent une disposition moins volumineuse que dans l'art antérieur, ce qui facilite le déplacement de la table dans des couloirs d'hôtel fréquentés et étroits et réduit également l'espace demandé pour le rangement de la table. Enfin, la table est réalisée à bon marché, car tous les profilés peuvent être coupés dans les mêmes pièces extrudées.

Il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées à la table décrite et représentée sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Table, caractérisée en ce qu'elle comporte un support (22), un plateau (24), des moyens reliant le plateau au support, un abattant ou une rallonge (26, 26') pour le plateau, des moyens d'articulation (30, 30a, 30', 30a') par lesquels l'abattant est articulé sur le plateau afin de pouvoir se déplacer d'une première position dans laquelle il est aligné sur le plateau vers une seconde position, ces moyens d'articulation comprenant un premier élément (80) de charnière fixé à l'abattant et un second élément (90) de charnière relié au plateau, un élément (96) destiné à relier de façon pivotante les premier et second éléments de charnières, des moyens destinés à relier de façon coulissante le second élément de charnière au plateau, et des moyens destinés à bloquer l'abattant dans ladite seconde position.

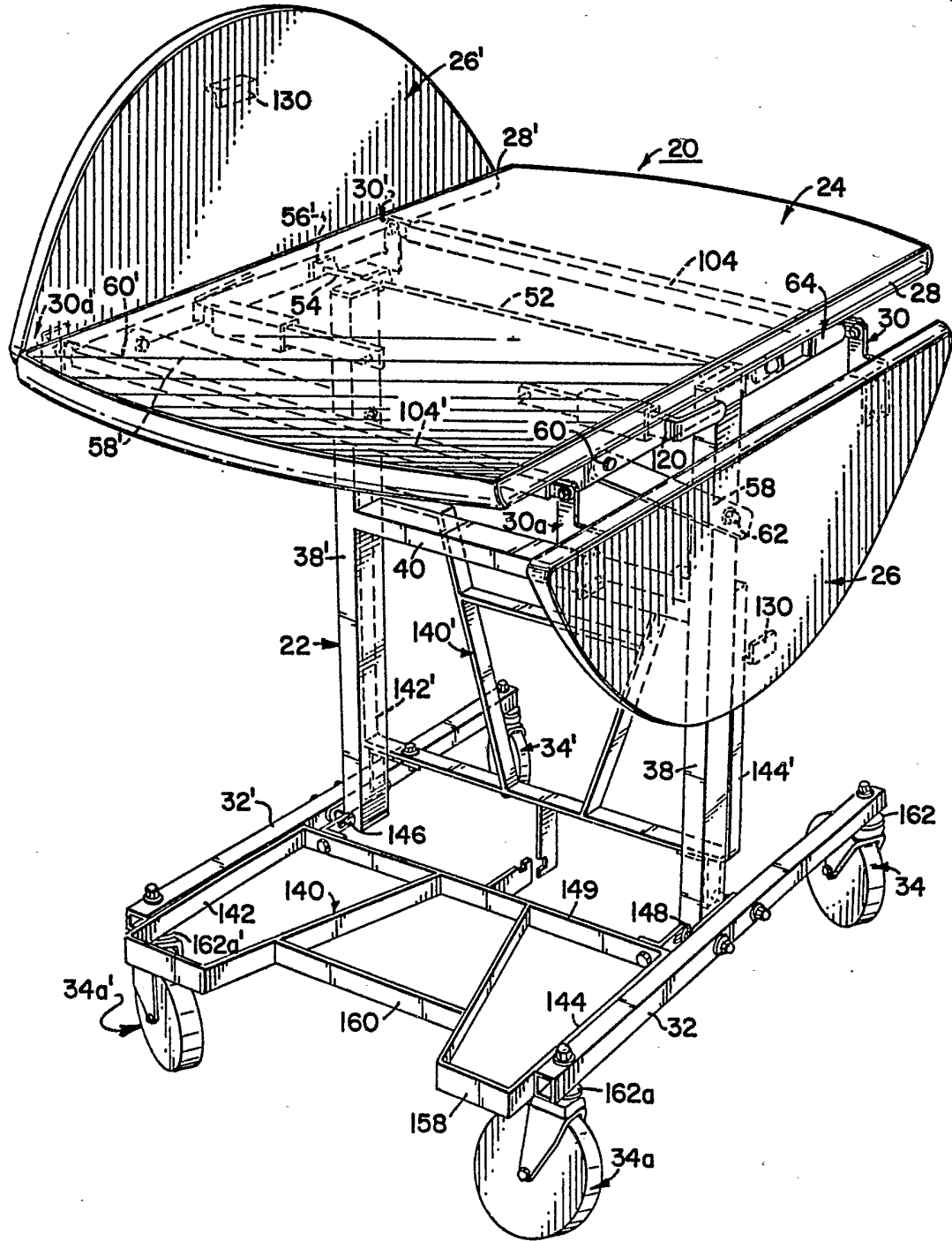
2. Table selon la revendication 1, caractérisée en ce que le plateau de la table et l'abattant présentent des bords opposés reliés par lesdits moyens d'articulation et présentant des surfaces opposées qui roulent l'une contre l'autre lorsque l'abattant est déplacé de la première position vers la seconde position.

3. Table selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens de blocage de l'abattant dans la seconde position comprennent une butée (100) fixée au second élément, sur un côté du pivot éloigné du premier élément, le pivot comprenant un axe (96) porté par le second élément, le premier élément comportant une languette (84) qui présente un trou oblong (88) s'étendant d'une première extrémité (87) à une seconde extrémité (89), la languette étant espacée de la butée d'une distance suffisante pour pivoter lorsque l'axe porte contre la première extrémité du trou oblong, et inférieure à la distance suffisante pour permettre

le pivotement lorsque l'axe porte contre la seconde extrémité du trou oblong.

4. Table selon la revendication 3, caractérisée en ce qu'elle comporte deux abattants (26, 26') situés sur des côtés opposés du plateau de la table et articulés sur le plateau de la table à l'aide de moyens d'articulation comprenant des seconds éléments (90) reliés de façon coulissante au plateau de la table, les seconds éléments du premier abattant étant alignés sur les seconds éléments du second abattant, dans un plan coïncidant avec la direction du mouvement de coulissement des seconds abattants, des ressorts (110, 110') reliant entre eux les éléments coulissants opposés.

FIG. 1



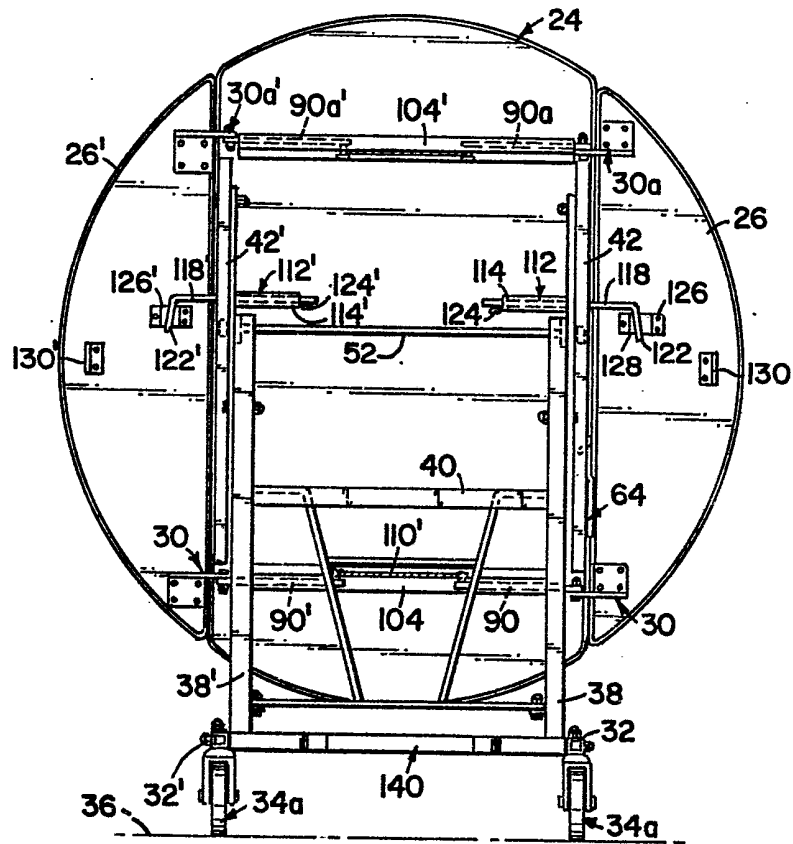


FIG. 2

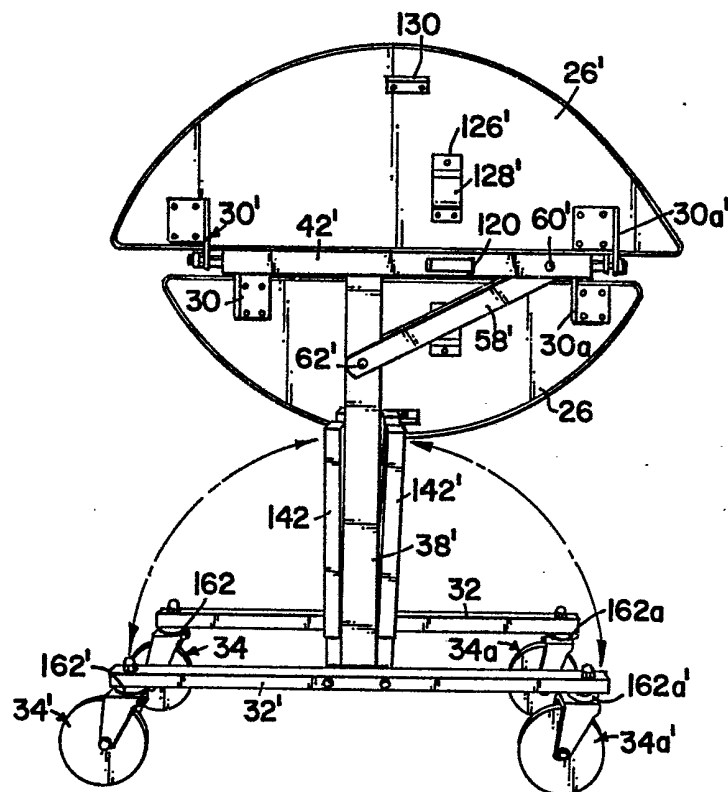


FIG. 3

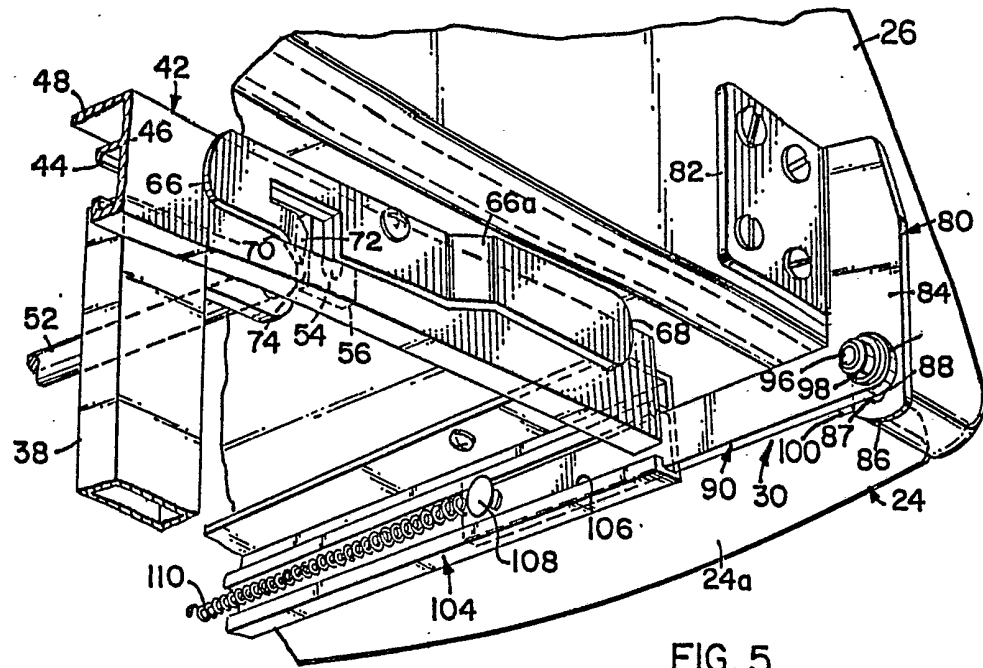
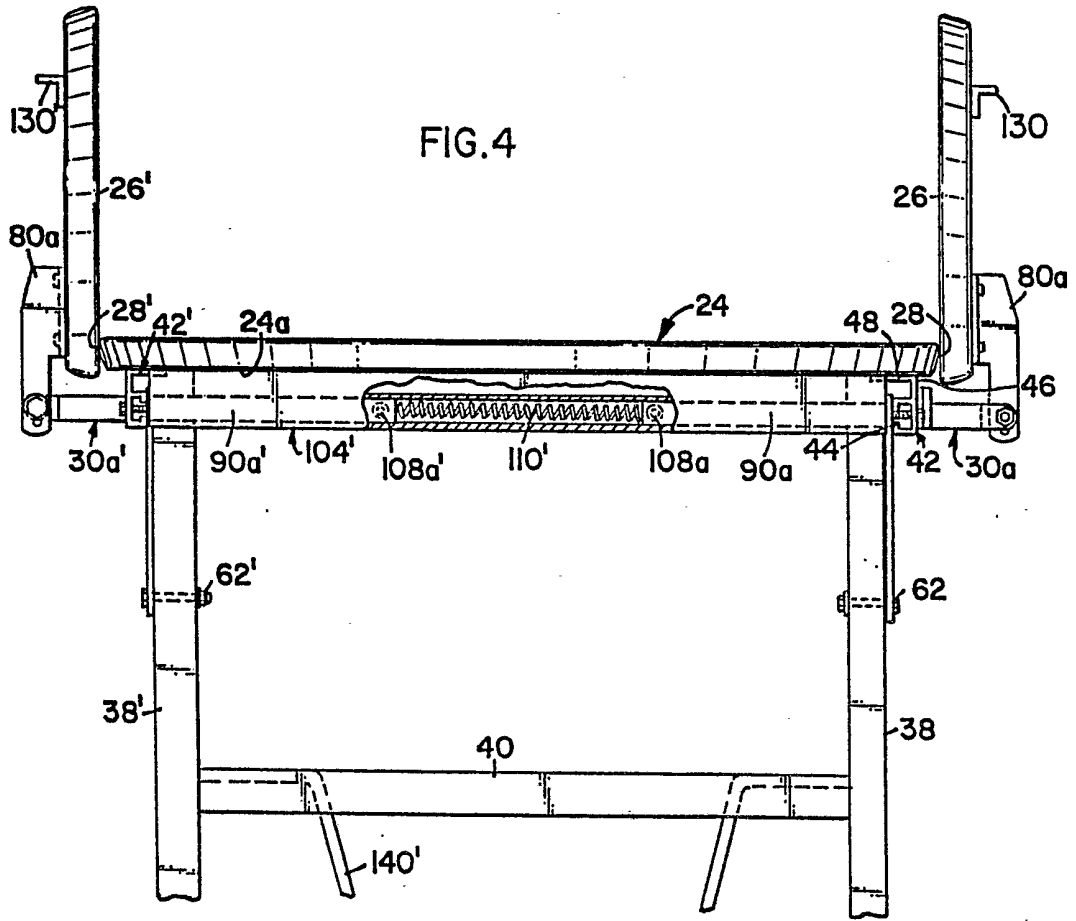


FIG. 6

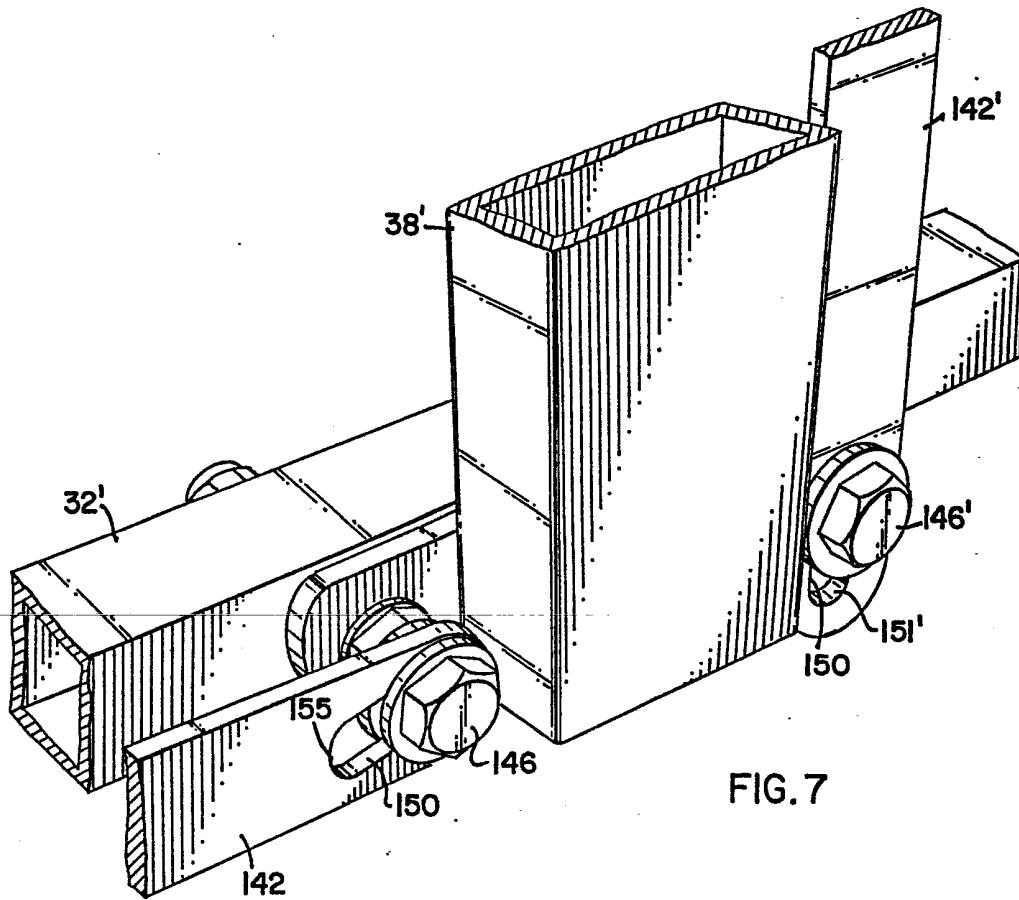
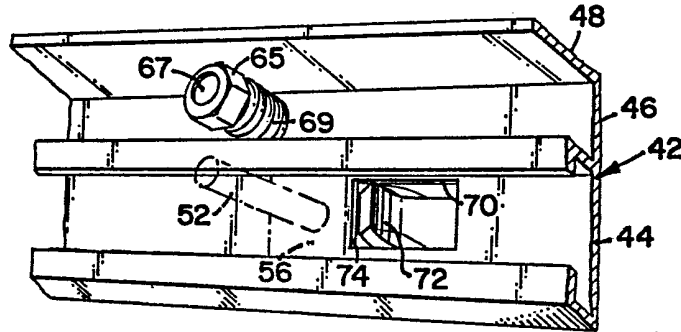


FIG. 7

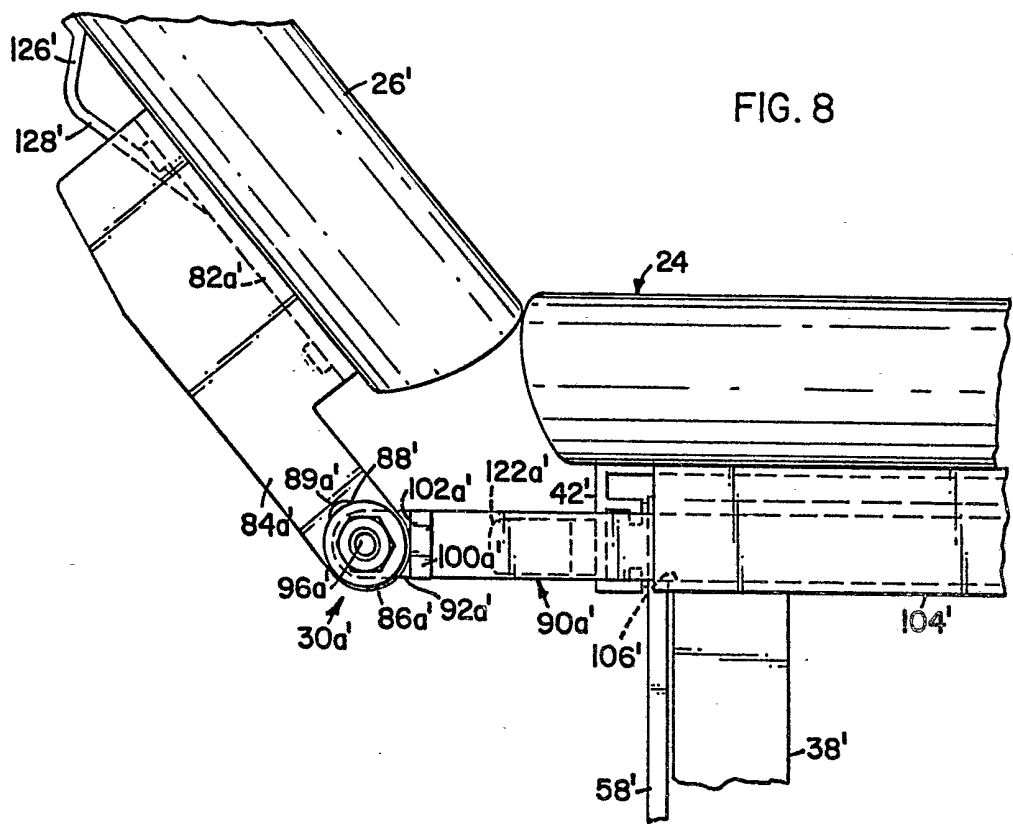


FIG. 8

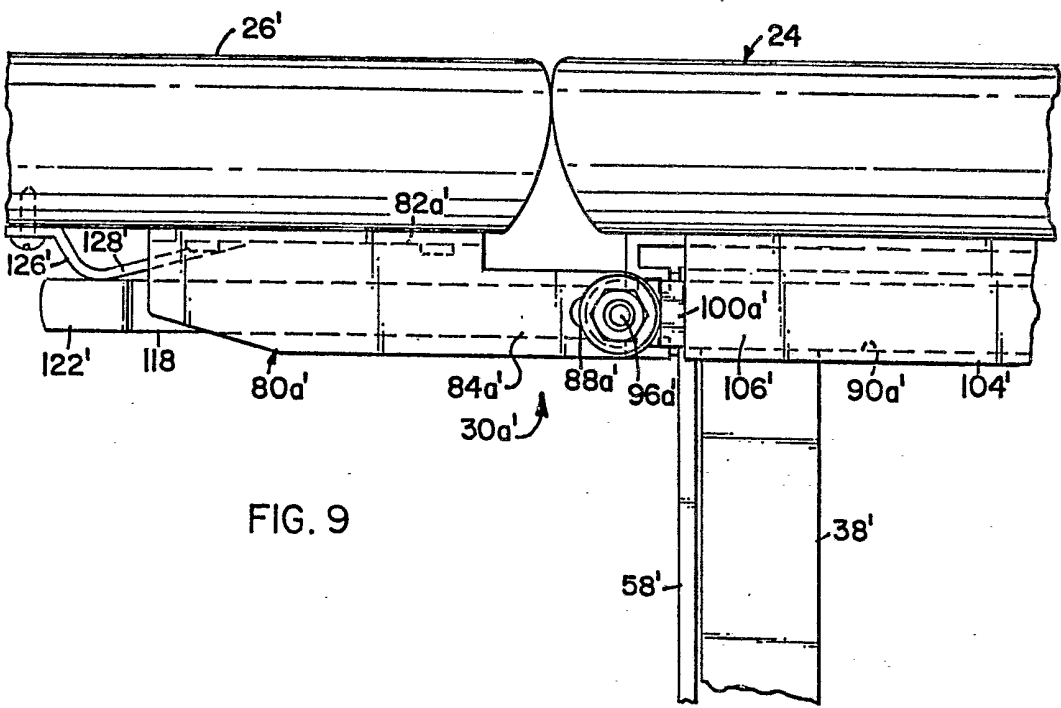


FIG. 9

FIG. 10

